



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:
**Fondation en faveur du personnel des sociétés SA Anci-
enne fabrique Georges Piaget & Cie et Complications SA
en liquidation, La Côte-aux-Fées**
2. Décision de dissolution par: Autorité de Surveillance des Fon-
dations
3. Date de la décision: 10.12.2009
4. Échéance de préavis des créances: **22.02.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Olivier Zwerner, c/o Piaget SA, Les Bolles-du-Temples 1,
2117 La Côte-aux-Fées
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Par décision du 10 décembre 2009, la Fondation
en faveur du personnel des sociétés S.A. Ancienne fabrique
Georges Piaget & Cie et Complications S.A. a été mise en liqui-
dation par l'Autorité de Surveillance des fondations. Messieurs
Yves Bornand, Président et Membre du Conseil de Fondation et
Olivier Zwerner, Membre du Conseil de Fondation, ont été
chargés de la liquidation. Les liquidateurs rendent les créan-
ciers attentifs au fait qu'ils pourraient utiliser la procédure de
répartition anticipée (art. 745 al. 3 CO) dans l'hypothèse où
une répartition pourrait avoir lieu.

Richemont International SA
1752 Villars-sur-Glâne

05402502



Montag - Lundi - Lunedì, 21.12.2009, No 247, Jahrgang - année - anno: 127

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Stiftung (Art. 58 ZGB) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une
fondation (art. 58 CC) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una fondazione (art. 58 CC)